

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT



PROGRAMME 162

INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits	11
Justification au premier euro	16

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Responsable du programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

Le programme des interventions territoriales de l'État (PITE) est composé de cinq actions régionales ou interrégionales, de nature interministérielle et territorialisée, caractérisées par la nécessité d'une rapidité d'action de l'État ou d'accélération d'un plan complexe.

Ce programme met à disposition des acteurs locaux de l'État une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée » en provenance de programmes multiples, contributeurs aux différentes actions.

La fongibilité au sens du PITE permet de bénéficier à la fois d'une souplesse dans la gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque action et d'une réactivité accrue pour ajuster en cours d'année l'affectation des crédits aux priorités opérationnelles et à l'avancée des différentes mesures.

Compte tenu de la nature particulière du programme, composé de plans gouvernementaux distincts, le suivi de la performance est réalisé au travers d'un objectif associé à un ou plusieurs indicateurs pour quatre actions. En 2019, les résultats des indicateurs de performance témoignent d'une consolidation de la performance par rapport à l'exercice précédent.

Le programme a ainsi poursuivi en 2019 la mise en œuvre des mesures répondant aux principaux enjeux de chaque action :

- L'action 02 « Eau et agriculture en Bretagne » s'attache à améliorer la qualité de l'eau en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire les atteintes à l'environnement et à respecter les normes nationales et européennes. Elle a notamment permis, depuis 2010, la levée du contentieux européen au titre de la qualité des eaux potables qui avait valu à la France une condamnation en 2001 par la Cour de justice des communautés européennes. L'année 2019 conforte les mesures mises en œuvre, notamment dans le cadre des projets de territoire du second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2) pour la période 2017-2021.

- L'action 04 met en œuvre le « Programme exceptionnel d'investissements (PEI) en faveur de la Corse » qui vise à combler les retards de développement de l'île par une mise à niveau de ses équipements publics structurants. L'année 2019 poursuit la mise en œuvre des mesures inscrites au PEI, dont la prolongation de deux ans prévue par l'article 234 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) permettra d'achever la programmation des opérations d'ici fin 2020.

- L'action 06 « Plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin » entend préserver le patrimoine naturel en combinant la mise en œuvre d'un site « Natura 2000 » et d'une opération « Grand site de France », la reconquête du label de parc naturel régional (PNR) et le respect de la directive cadre sur l'eau. L'obtention du label « Grand site de France » en 2010, du label PNR en 2014, et la consolidation de l'objectif de développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement tout en améliorant la gestion hydraulique du marais illustrent la réussite de cette action qui arrive à son terme. L'année 2019 est consacrée au solde des opérations en vue de la clôture de l'action fin 2020.

- L'action 08 « Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe » vise à répondre aux risques liés à la contamination des sols par ce pesticide. La seconde partie du Plan III, pour la période 2017-2020, intègre une logique à plus long terme de développement durable des territoires. L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre d'une feuille de route 2019-2020 pour renforcer les mesures du plan chlordécone.

- L'action 09 « Plan littoral 21 », traduit la mobilisation de l'État en faveur du développement du territoire littoral de l'Occitanie dans le cadre du "Plan Littoral 21 pour la Méditerranée" dont l'accord-cadre a été signé en mars 2017 entre l'État, la région Occitanie et la Caisse des dépôts et consignations. Elle vise à produire un effet levier significatif pour ce territoire. En 2019, des projets significatifs sont accompagnés pour chacun des trois objectifs du plan : la résilience écologique, le développement économique et la cohésion sociale en valorisant et développant l'existant.

Par ailleurs, la consolidation de la gouvernance du programme se poursuit avec la tenue du comité national de suivi, mais également de réunions de dialogue de gestion systématiques regroupant d'une part l'ensemble des ministères parties prenantes aux actions du PITE, et d'autre part les services des préfectures de région chargés de leur mise en œuvre.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne

INDICATEUR 1.1

Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

OBJECTIF 2

Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse

INDICATEUR 2.1

Qualité des équipements structurants de la Corse

OBJECTIF 3**Préserver la biodiversité, les habitats et le caractère de zone humide du Marais poitevin**

INDICATEUR 3.1

Evolution de la surface des prairies dans la zone du Marais poitevin par rapport à celle constatée dans les départements couvrant la zone

OBJECTIF 4**Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe au chlordécone**

INDICATEUR 4.1

Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe au chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne

INDICATEUR 1.1

Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes	mg/L	38,5	39,2	36,15	35,5	36,1	34,99

Commentaires techniques

Source : DREAL

Mode de calcul : Moyenne des concentrations en nitrates dans les cours d'eau contributeurs de chaque baie (exprimées en quantile 90, en mg/L).

X_i = quantile 90 de la concentration en nitrates du cours d'eau i de chaque baie

($0 < i < n$; n = nombre de cours d'eau pris en compte)

Indicateur pour l'ensemble des baies $\Sigma(X_i)/n$

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de l'action 2 « Eau et agriculture en Bretagne » est d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement afin de respecter les normes nationales et européennes.

Cet objectif est assorti d'un indicateur relatif plus spécifiquement aux baies citées dans le SDAGE Loire Bretagne et bénéficiant d'un plan d'action spécifique dans la lutte contre les algues vertes.

Les résultats 2019 montrent une poursuite de la tendance à la baisse depuis 2010 (également constatée sur l'ensemble des données concernant la Bretagne), qui exprime une amélioration de la qualité des cours d'eau bretons en matière de concentration en nitrates. La tendance d'évolution de l'indicateur est conforme aux prévisions et son niveau actuel est très proche de celui prévu. Le ressaut constaté en 2018 semble ainsi être une anomalie dans la chronique.

OBJECTIF 2

Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse

INDICATEUR 2.1

Qualité des équipements structurants de la Corse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gain de temps de parcours sur les grands axes routiers de Corse	Unité de temps	2h40	2h40	2h50	2h45	2h45	2h55

Commentaires techniques

Source des données : DREAL

Mode de calcul :

Le gain de temps de parcours sur les grands axes routiers de Corse correspond au gain réel en temps de trajet, cumulé depuis le début des opérations du PEI sur les routes territoriales, et déterminé au moment de la mise en service de l'infrastructure.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La mise en service de la déviation de Propiano, initialement envisagée en 2018, est intervenue en février 2019, permettant un gain supplémentaire de 5 minutes qui porte le gain de temps de parcours à 2h45.

Les mises en service prévues en 2020 de la traverse de Funtanone (1 minute de gain) et du boulevard urbain sud Porto Vecchio (5 minutes de gain) devraient faire évoluer l'indicateur à la hausse pour atteindre 2h51.

OBJECTIF 3

Préserver la biodiversité, les habitats et le caractère de zone humide du Marais poitevin

INDICATEUR 3.1

Evolution de la surface des prairies dans la zone du Marais poitevin par rapport à celle constatée dans les départements couvrant la zone

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution de la surface des prairies dans la zone du Marais poitevin par rapport à celle constatée dans les départements couvrant la zone	ratio	1,01	1	Non déterminé		0,99	Non déterminé
Pourcentage de prairies dans la zone du Marais poitevin protégées par le biais d'une contractualisation au titre des mesures agro-environnementales	%	81	Non déterminé	Non déterminé		69	Non déterminé

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1**

Source des données: déclaration annuelle de surfaces dans le cadre de la gestion de la politique agricole commune (PAC) dans le périmètre du Marais poitevin (zone humide du Marais poitevin, comprenant les prés salés et les îlots calcaires) et les trois départements couvrant le périmètre (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée). Les îlots culturaux du registre parcellaire graphique (RPG) constituent cette donnée géo-référencée. Les surfaces déclarées en prairies permanentes, en prairies temporaires et en gel sont utilisées pour le calcul et correspondent aux surfaces appelées « prairies ».

Mode de calcul :

- au numérateur: évolution des surfaces déclarées en «prairies» dans le périmètre du Marais poitevin
- au dénominateur: évolution des surfaces totales déclarées en «prairies» des départements couvrant le périmètre

Sous-indicateur 2

Source des données : directions départementales des territoires et de la mer

Mode de calcul :

- au numérateur: nombre d'hectares de prairies contractualisées dans le cadre des mesures agro-environnementales ;
- au dénominateur: nombre d'hectares de prairies pouvant faire l'objet d'une contractualisation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'action 06 « Plan d'action gouvernemental sur le Marais poitevin » entend préserver le patrimoine naturel du marais, en combinant différentes actions. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000, de l'élaboration d'un projet agro-environnemental et climatique qui se traduit par la contractualisation de mesures essentiellement destinées aux prairies humides, ou de la révision des protocoles de gestion des niveaux d'eau en faveur de la biodiversité, toutes actions pilotées par l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP).

L'engagement financier de l'État au travers du PITE, mais aussi de l'EPMP, a permis l'obtention du label « Grand site de France » en 2010, et la reconquête du label « Parc naturel régional » en 2014 pour ce territoire.

L'indicateur retenu concerne la surface des prairies du Marais poitevin, supports de biodiversité, concernées par les Directives européennes Habitats et Oiseaux et au cœur des enjeux du plan d'action pour le Marais poitevin.

Indicateur 3.1.1

Les prairies humides sont les milieux les plus représentatifs du Marais poitevin en termes de biodiversité.

L'indicateur recouvre 2 objectifs opérationnels :

- Le maintien des prairies existantes;
- La reconquête des prairies.

La surface des prairies (préservées + reconquises) correspond à un rapport coût/efficacité des politiques publiques mises en œuvre sur ce territoire, à la fois au plan quantitatif (moyens financiers mis en œuvre) et qualitatif (actions menées pour l'animation des filières agricoles concernés et la gestion agro-environnementale du territoire).

Le calcul de l'indicateur a été réalisé à partir des deux millésimes de données les plus récents disponibles, 2017 et 2018. Ces données sont issues du registre parcellaire graphique (RPG). On considère comme « prairies » les groupes cultures 17 (estives et landes), 18 (prairies permanentes) et 19 (prairies temporaires).

On constate à l'échelle de la zone humide une légère augmentation sur cette période (+ 0,5 %, 30 794,16 ha). Sur l'ensemble des trois départements (17, 79 et 85), les surfaces en prairie augmentent elles aussi (+1,2 %, 388 954 ha). Le ratio de l'évolution des surfaces prairiales entre les deux territoires est donc égale à 0,99 signe d'une évolution des surfaces prairiales au sein de la zone humide, bien que positive, inférieure à celle au sein des trois départements environnants cumulés.

Indicateur 3.1.2

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont fait l'objet d'une nouvelle programmation en 2015. Les contrats antérieurs à 2014 comportaient une clause de révision. Les critères d'éligibilité, les cahiers des charges et les territoires ont été modifiés : les non éleveurs ne sont plus éligibles. En raison du retard pris par l'Etat dans l'instruction des dossiers MAEC en 2015, de la fusion des régions et de l'abaissement des plafonds, le nombre de contractualisations de MAEC a diminué depuis 2015. Entre 2015 et 2018, 22 773 ha ont été contractualisés dans le Marais poitevin.

OBJECTIF 4

Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe au chlordécone

INDICATEUR 4.1

Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe au chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés des denrées végétales	%	2,31	0,0375	2,2	4,03	1,46	0,5
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées animales d'origine terrestre	%	0,85	0,0156	0,8	2,51	1,97	0,7
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés de la production halieutique	%	15,25	0,1372	5	13,44	3,16	3,5

Commentaires techniques

Source des données : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'analyses réalisées non conformes aux limites maximales de résidus de chlordécone ;
- au dénominateur : nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées végétales, animales d'origine terrestre ou issues de la production halieutique.

Le choix a été fait de ne s'appuyer que sur les résultats des plans de surveillance et de ne pas prendre en compte les résultats des plans de contrôle.

En effet, les plans de contrôle sont liés à une suspicion de contamination et ont vocation à être dirigés en premier lieu sur les produits ou pratiques présentant un risque de contamination avéré. L'augmentation du taux de non-conformité dans le cadre des plans de contrôle peut donc signifier à la fois un non respect des mesures de prévention et/ou une bonne efficacité et un bon ciblage des plans de contrôle. Un indicateur fondé sur ce taux donnerait une appréciation biaisée de l'exposition des populations.

A l'inverse, les plans de surveillance, pris en compte ici, concernent l'ensemble des denrées alimentaires produites ou mises sur le marché. Ils peuvent cependant être orientés sur une région susceptible de produire des aliments contaminés, les plans de surveillance ayant aussi pour objectif d'identifier les facteurs de risque de contamination et les mesures de prévention adaptées. Une baisse du taux de non-conformité traduira donc a priori une diminution du risque de mise sur le marché d'aliments fortement contributeurs de l'exposition des populations, ce qui correspond à l'objectif de l'action.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif principal de cette action consiste à réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone. L'atteinte de cet objectif peut être évaluée grâce à l'indicateur relatif au taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées consommées ou mises sur le marché d'origine végétale, animale, et issues de la production halieutique. Bien que l'ensemble des actions du plan chlordécone concourt à réduire l'exposition des populations, les leviers mobilisés concernent plus directement les mesures de soutien, de structuration et d'encadrement des filières de production locale pour parer à la contamination des denrées produites et mises sur le marché.

D'une manière générale, les valeurs de l'indicateur 4.1 sont caractérisées par une forte variabilité inter-annuelle, liée à un échantillon relativement restreint et à l'impact important que peuvent avoir certaines non-conformités identifiées ponctuellement. Aussi, cet indicateur doit être analysé en termes de tendance, sur plusieurs années.

Les données présentées sont relatives à l'ensemble des résultats cumulés des plans de surveillance de Guadeloupe et de Martinique.

Indicateur**4.1****a****:**

Le taux de non-conformités moyen observé sur les denrées végétales en Martinique et en Guadeloupe est de **1,46 %**, en baisse par rapport à l'année dernière (3,75%) où un effort particulier avait été fourni pour contrôler davantage les circuits informels.

Au total, 549 prélèvements ont été réalisés, dont 356 par les DIECCTE et 193 par les DAAF. Les non-conformités sur les denrées végétales ont été constatées au stade commercialisation, sur des légumes racines (8 non-conformités).

Une disparité est observée entre les deux îles, avec 0,5 % de non-conformités constatées en Martinique contre 4,55 % constatées en Guadeloupe. Cette tendance, également observée en 2018 de manière plus contrastée, peut s'expliquer par une place plus importante des petits distributeurs (primeurs) en Guadeloupe, alors que le premier circuit d'approvisionnement en fruits et légumes en Martinique reste les grandes surfaces. Les prélèvements effectués par les DIECCTE prennent en compte cette différence sensible au niveau des circuits d'approvisionnement des deux îles.

La pression de contrôle, déjà renforcée en 2018 (+40 % par rapport à 2017) a été maintenue en 2019 (+26 % par rapport à 2017). Une panne au laboratoire SCL n'a toutefois pas permis d'atteindre les objectifs escomptés de 590 prélèvements.

Indicateur 4.1 b :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées animales terrestres (abattoirs, volailles et œufs) en Martinique et en Guadeloupe est de **2,56 %**, en hausse par rapport aux années précédentes (0,85 % en 2017, et 1,56% en 2018). La hausse de non-conformités constatée s'explique essentiellement par l'abaissement des valeurs de gestion appliquées en matière de chlordécone sur les denrées carnées (arrêtés relatifs aux limites maximales applicables aux résidus de chlordécone du 29 janvier 2019 et du 23 mai 2019).

Sur les 861 prélèvements réalisés au total, 22 non-conformités ont été constatées en Martinique, dont 19 concernant des prélèvements réalisés sur des bovins, et 3 sur des œufs. Aucune non-conformité n'est relevée en Guadeloupe.

A noter que le plan de surveillance mis en œuvre par la DAAF Martinique (751 analyses) a été renforcé en 2019 (+30 % par rapport à 2018), tandis qu'il est en baisse en Guadeloupe (110 analyses). Cette baisse résulte de la nouvelle orientation donnée par l'instruction technique de la DGAL en 2019, conduisant à passer en plan de contrôle tout animal présentant un défaut de traçabilité. En conséquence, le plan de contrôle a été renforcé de 114 % (mais ce dernier n'est pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur).

Indicateur 4.1 c :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées halieutiques en Martinique et en Guadeloupe est de **3,16 %**, soit en forte baisse par rapport aux années précédentes (13,72 % en 2018, 15,27 % en 2017, et environ 8 % avant 2016). Les non-conformités sont relevées sur des produits prélevés sur les étals martiniquais, comme il était en général observé les années précédentes.

Pour rappel le plan d'échantillonnage appliqué en Martinique depuis 2016 cible les poissons côtiers et les crustacés, plus sujets à une contamination par la chlordécone. Cette modification a entraîné une forte hausse du taux de non-conformités observé à l'époque (passant de 8 % à 15%).

En 2019, un renforcement de 30 % des contrôles a été appliqué (659 prélèvements analysés, dont 585 issus des étals), sans que le plan d'échantillonnage n'ait évolué. La diminution du nombre de non-conformités constaté est difficilement explicable, hormis peut-être par un effet « dilution » du fait du prélèvement plus fréquent dans les endroits où les étals sont les plus achalandés (zone caraïbe, moins exposée).

Le plan de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe cible principalement les produits issus de la pêche au large, de la pêche côtière en excluant les communes avoisinant les zones interdites de pêche, et des produits importés. Sur les 164 prélèvements analysés dans le cadre du plan de surveillance, aucune non-conformité n'a été constatée en 2019.

Il est cependant à noter que davantage de non-conformités sont constatées sur le plan de contrôle ciblant les communes bordant les zones d'interdiction de pêche (23,91 % de non-conformités), témoignant du maintien de l'activité de pêche dans les zones d'interdiction partielle de pêche et de l'absence de tri des espèces pêchées.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 264 000 1 270 207	-62	1 021 188 5 759 297	2 285 188 7 029 443	2 285 188
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	171 900		27 322 897 25 227 466	27 322 897 25 399 366	47 322 897
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	757 468		-757 468		
08 – Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe	997 074 1 128 751	15 376	990 046 1 091 394	1 987 120 2 235 521	1 987 120
09 – Plan littoral 21	144 970		3 974 240 3 710 043	3 974 240 3 855 013	3 974 240
Total des AE prévues en LFI	2 261 074		33 308 371	35 569 445	55 569 445
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+20 000 000		+20 000 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+13 633 430		+13 633 430	
Total des AE ouvertes		69 202 875		69 202 875	
Total des AE consommées	3 473 295	15 315	35 030 732	38 519 342	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 264 000 1 088 310	-62	519 340 6 367 026	1 783 340 7 455 275	1 783 340
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	39 910		17 833 407 33 807 470	17 833 407 33 847 380	37 833 407
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	1 468 602		1 594 345 77 913	1 594 345 1 546 515	1 594 345
08 – Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe	996 097 1 330 842	15 376	985 393 957 293	1 981 490 2 303 511	1 981 490
09 – Plan littoral 21	134 950		2 476 863 2 129 586	2 476 863 2 264 535	2 476 863
Total des CP prévus en LFI	2 260 097		23 409 348	25 669 445	45 669 445
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+16 900 000		+16 900 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+17 202 920		+17 202 920	
Total des CP ouverts		59 772 365		59 772 365	
Total des CP consommés	4 062 615	15 315	43 339 286	47 417 215	

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 186 667 989 102	25 823	1 306 602 5 723 462	2 493 269	2 493 269 6 738 387
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	18 329		27 425 964 38 454 539	27 425 964	52 425 964 38 472 868
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	3 428 833		997 308 -2 514 841	997 308	997 308 913 992
08 – Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe	1 003 664 1 412 249	75 102	990 952 611 538	1 994 616	1 994 616 2 098 889
09 – Plan littoral 21	57 520		997 308 909 869	997 308	997 308 967 389
Total des AE prévues en LFI	2 190 331		31 718 134	33 908 465	58 908 465
Total des AE consommées	5 906 033	100 925	43 184 567		49 191 525

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 127 643 1 115 683	77 113	2 161 333 4 916 895	3 288 976	3 288 976 6 109 691
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	14 906		19 933 185 45 544 641	19 933 185	39 933 185 45 559 547
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	1 480 710		1 594 655 236 383	1 594 655	1 594 655 1 717 093
08 – Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe	1 003 664 1 242 166	75 102	989 655 787 842	1 993 319	1 993 319 2 105 110
09 – Plan littoral 21	1 080		498 330 223 892	498 330	498 330 224 972
Total des CP prévus en LFI	2 131 307		25 177 158	27 308 465	47 308 465
Total des CP consommés	3 854 545	152 215	51 709 653		55 716 413

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de	5 906 033	2 261 074	3 473 295	3 854 545	2 260 097	4 062 615

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 617 360	1 981 074	2 253 930	1 604 693	1 980 097	1 928 030
Subventions pour charges de service public	4 288 673	280 000	1 219 365	2 249 852	280 000	2 134 585
Titre 5 – Dépenses d'investissement	100 925		15 315	152 215		15 315
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	100 925		15 315	152 215		15 315
Titre 6 – Dépenses d'intervention	43 184 567	33 308 371	35 030 732	51 709 653	23 409 348	43 339 286
Transferts aux ménages		510 649			506 466	
Transferts aux entreprises	4 412 359	2 635 878	4 914 200	3 213 310	2 432 299	5 896 699
Transferts aux collectivités territoriales	38 301 854	29 577 364	28 038 966	44 063 740	19 310 270	33 790 048
Transferts aux autres collectivités	470 354	584 480	2 077 565	4 432 603	1 160 313	3 652 538
Total hors FdC et AdP		35 569 445			25 669 445	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+33 633 430			+34 102 920	
Total*	49 191 525	69 202 875	38 519 342	55 716 413	59 772 365	47 417 215

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	20 000 000	20 000 000	20 000 000	17 000 000	20 000 000	16 900 000
Total	20 000 000	20 000 000	20 000 000	17 000 000	20 000 000	16 900 000

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019				3 000 000				
09/2019	20 000 000							
10/2019				11 222 000				
11/2019				2 678 000				

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		20 000 000		16 900 000				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2019		8 850 513		11 653 750				
Total		8 850 513		11 653 750				

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2019				819 253				
Total				819 253				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2019		5 300 000		5 300 000				
25/09/2019		200 000		200 000				
06/12/2019		350 000						
Total		5 850 000		5 500 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						1 067 083		770 083
Total						1 067 083		770 083

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		34 700 513		34 873 003		1 067 083		770 083

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		2 285 188 7 029 443	2 285 188 7 029 443		1 783 340 7 455 275	1 783 340 7 455 275
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse		27 322 897 25 399 366	47 322 897 25 399 366		17 833 407 33 847 380	37 833 407 33 847 380
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes					1 594 345 1 546 515	1 594 345 1 546 515
08 – Plan chlorodécone en Martinique et en Guadeloupe		1 987 120 2 235 521	1 987 120 2 235 521		1 981 490 2 303 511	1 981 490 2 303 511
09 – Plan littoral 21		3 974 240 3 855 013	3 974 240 3 855 013		2 476 863 2 264 535	2 476 863 2 264 535
Total des crédits prévus en LFI *		35 569 445	35 569 445		25 669 445	25 669 445
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+33 633 430	+33 633 430		+34 102 920	+34 102 920
Total des crédits ouverts		69 202 875	69 202 875		59 772 365	59 772 365
Total des crédits consommés		38 519 342	38 519 342		47 417 215	47 417 215
Crédits ouverts - crédits consommés		+30 683 533	+30 683 533		+12 355 150	+12 355 150

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le tableau ci-dessus affiche la consommation après déduction des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (-7 366 437,02 € de REJB). En neutralisant ces retraits d'engagements juridiques d'années antérieures, le montant des dépenses effectuées en 2019 sur l'ensemble du programme s'élève à 45 789 347 € en AE et 47 417 215 € en CP.

Action02 "Eau et agriculture en Bretagne"

L'action 02 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 2 285 188 € d'AE et de 1 783 340 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 68 556 € en AE et 53 500 € de CP. Un transfert en gestion à hauteur de 5 M€ en AE et CP est intervenu pour le financement de l'axe 5 de l'action dédié au plan de lutte contre la prolifération des algues vertes, et 737 862,13€ de report de CP destinés au paiement des mesures agro-environnementales et climatiques ont été reportés de 2018 à 2019.

Les dépenses de l'action 02 s'élèvent à 7 209 774 € en AE (avant déduction des REJB) et 7 455 275 € en CP pour un disponible de 7 216 632 € en AE et 7 467 702 € en CP.

L'action a bénéficié de 6 089,98€ d'AE recyclées, intégralement ré-engagées mais soldées à hauteur de 6 019,08€.

Action 04 "Programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse"

L'action 04 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 27 322 897 € d'AE et de 17 833 407 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 819 686 € en AE et 535 002 € de CP. Cette dotation a été abondée de reports de fonds de concours à hauteur de 8 850 513 € d'AE et 11 653 750 € de CP, de 20 M€ d'AE et de 16,9 M€ de CP de fonds de concours 2019, ainsi que de 138 021 € de redéploiement, à titre exceptionnel, de CP sans emploi au sein du programme en provenance de l'action 09 du programme.

Les dépenses de l'action 04 s'élèvent à 32 292 888 € en AE (avant déduction des REJB) et 33 847 380 € en CP pour un disponible de 55 353 724 € en AE, majoré de 4 811 336 € d'AE recyclées sur le fonds de concours, et 45 990 176 € en CP.

Action 06 "Plan gouvernemental pour le Marais poitevin"

L'action 06 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 594 345 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 47 830 €. La totalité de ces crédits a été consommée.

L'action a bénéficié de 90 412,58 € d'AE recyclées, intégralement ré-engagées .

Action 08 "Plan chlอร์ดေးcone en Martinique et en Guadeloupe"

L'action 08 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 987 120 € d'AE et de 1 981 490 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 59 614 € en AE et 59 445 € en CP. A cette dotation se sont ajoutés 81 391 de reports de CP 2018, 200 k€ en AE et CP pour les analyses des sols, 200k€ en AE et CP pour les contrôles des denrées alimentaires, 100 000 € d'AE et CP pour l'accompagnement et la reconversion des pêcheurs, 120k€ en AE pour l'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs, 190k€ en AE pour l'accompagnement des auto-consommateurs (programme Jafa) et 40 k€ en AE pour la dépollution,des sols.

Les dépenses de l'action 08 s'élèvent à 2 431 673 € en AE (avant déduction des REJB) et 2 303 511 € en CP pour un disponible de 2 777 506 € en AE et 2 503 436 € en CP.

Action 09 "Plan littoral 21"

L'action 09 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 3 974 240 € d'AE et de 2 476 863 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 119 227 € en AE et 74 306 € en CP. Des CP non utilisés en fin de gestion ont été redéployés, à titre exceptionnel, au sein du programme pour 138 021 € en CP vers l'action 04.

Les dépenses de l'action 09 s'élèvent à 3 855 013 € en AE et 2 264 535 € en CP, soit l'intégralité de sa ressource.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	35 708 465	35 708 465	0	25 808 465	25 808 465
Amendements	0	-139 020	-139 020	0	-139 020	-139 020
LFI	0	35 569 445	35 569 445	0	25 669 445	25 669 445

Les crédits inscrits au PLF 2019 ont été modifiés par un amendement présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, dont l'objet était de tirer les conséquences sur la mission « Cohésion des territoires » des décisions relatives à la revalorisation des indemnités kilométriques et de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée, se traduisant par une minoration de 139 020 € en AE et CP. Le programme 162 a ainsi été doté en LFI de 35 569 445 € en AE et 25 669 445 € en CP, hors fonds de concours.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du programme n'a pas été modifiée en 2019.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits ouverts en LFI sur le programme 162 – interventions territoriales de l'Etat s'élèvent à 35,6 M€ en AE et 25,7 M€ en CP. La mise en réserve de 3% a été imputée, au prorata, sur chaque action du programme (1M€ en AE et 0,8 M€ en CP) et annulée en fin de gestion.

Le programme a bénéficié :

- de reports de crédits FDC de 8,85 M€ en AE et 11,6 M€ en CP pour l'action 04 « programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse »,

- de reports de crédits pour un montant de 0,8 M€ en CP pour les actions 02 – eau et agriculture en Bretagne et 08 « plan chlordécone »,

- d'un transfert en gestion en provenance du MAA – programme 149 – d'un montant total de 5,2 M€ en AE et 5,1 M€ destiné, d'une part au financement du second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2) dans le cadre de l'action 02 « eau et agriculture en Bretagne » (5M€ AE et CP) et, d'autre part, à l'accompagnement et la reconversion des pêcheurs et des éleveurs dans le cadre de l'action 08 « plan chlordécone » (0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP),

- d'un transfert en gestion en provenance du MAA – programme 206 – à hauteur de 0,2 M€ en AE et CP destiné au renforcement du contrôle des denrées alimentaires dans le cadre de l'action 08 « plan chlordécone »,

- d'un transfert en gestion en provenance du MOM – programme 123 – à hauteur de 0,2 M€ en AE et CP destiné au renforcement des analyses des sols pollués dans le cadre de l'action 08 « plan chlordécone »,

- d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) de 20 M€ en AE et 16,9 M€ en CP pour la mise en œuvre des opérations routières, portuaires et ferroviaires de l'action 04 « programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse ».

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le fonds de concours n°1-2-00521 « contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse » porte sur les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires de l'action 04 « programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse ».

Les crédits du programme ont été abondés de crédits du fonds de concours à hauteur de :

- 33 661 849 € d'AE, soit 20 M€ rattachés sur l'exercice 2019, 4 811 336 € d'AE recyclées et 8 850 513 € de reports sur 2019 de crédits 2018 non consommés ;
- 28 553 750 € de CP, soit 16,9 M€ rattachés sur l'exercice 2019 et 11 653 750 € de reports sur 2019 de crédits 2018 non consommés.

La consommation des crédits du fonds de concours s'élève à 6,3 M€ en AE et 16 387 740 € en CP.

Le montant des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice s'élève à 22 550 513 € en AE et 12 166 010 € de CP.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 067 083	1 067 083	0	770 083	770 083
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 067 083	1 067 083	0	770 083	770 083

La réserve de précaution a été intégralement annulée en fin de gestion, en AE comme en CP.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 69 202 875	CP ouverts en 2019 * (P1) 59 772 365
AE engagées en 2019 (E2) 38 519 342	CP consommés en 2019 (P2) 47 417 215
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 37 068 633
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 30 683 533	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 10 348 582

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 201 157 102				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 3 035				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 201 160 137	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 37 068 633	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 164 091 504
AE engagées en 2019 (E2) 38 519 342	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 10 348 582	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 28 170 759
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 192 262 263
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 43 182 430
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 149 079 833

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des crédits de paiement au 31 décembre 2019 se répartissent comme suit :

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 5,14 M€ au titre de l'action 02 « Eau et agriculture en Bretagne » ;
- 182,39 M€ au titre de l'action 04 « Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse » ;
- 1,45 M€ au titre de l'action 06 « Plan gouvernemental pour le Marais Poitevin » ;
- 0,95 M€ au titre de l'action 08 « Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe » ;
- 2,33 M€ au titre de l'action 09 « Plan littoral 21 » ;

Il faut souligner le poids des restes à payer s'agissant du volet « transport » du PEI, financé par des crédits de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), rattachés par voie de fonds de concours à l'action 04 du programme 162. Ainsi, sur les 182,39 M€ de restes à payer constatés au 31 décembre 2019, 113,15 M€ seront couverts par l'AFITF, au titre du solde des opérations relevant du volet « transport ».

Par ailleurs, le montant des AE non affectées non engagées au 31/12/2019 s'élève à 23 413 528€ (dont 863 015€ hors fonds de concours) avant déduction des mouvements sur EJ antérieurs.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 02**Eau - Agriculture en Bretagne**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		2 285 188	2 285 188		7 029 443	7 029 443
Crédits de paiement		1 783 340	1 783 340		7 455 275	7 455 275

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2019 s'élève à 7 209 774 € sur l'action 02, avant déduction des 186 350 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 264 000	1 270 207	1 264 000	1 088 310
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	984 000	1 020 207	984 000	838 310
Subventions pour charges de service public	280 000	250 000	280 000	250 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-62		-62
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-62		-62
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 021 188	5 759 297	519 340	6 367 026
Transferts aux entreprises	876 188	3 248 132	292 422	4 068 783
Transferts aux collectivités territoriales		1 612 647		1 573 471
Transferts aux autres collectivités	145 000	898 519	226 918	724 771
Total	2 285 188	7 029 443	1 783 340	7 455 275

Les dépenses de l'action 02, **avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB)** est la suivante :

Titre / Catégorie de la LOLf	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 264 000	1 277 934	1 264 000	1 088 310
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	984 000	1 027 934	984 000	838 310
Subventions pour charges de service public	280 000	250 000	280 000	250 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-62		-62
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-62		-62
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 021 188	5 931 902	519 340	6 367 026
Transferts aux entreprises	876 188	3 357 228	292 422	4 068 783
Transferts aux collectivités territoriales		1 632 220		1 573 471
Transferts aux autres collectivités	145 000	942 454	226 918	724 771
Total de l'action 02 Eau - Agriculture en Bretagne	2 285 188	7 209 774	1 783 340	7 455 274

Axe 1 - Inciter les agriculteurs et les autres acteurs à supprimer les atteintes à l'environnement : 2 158 598 € en AE et 633 417 € en CP

Les dépenses concernent principalement le prélèvement et l'analyse de pesticides dans les eaux, effectués dans le cadre des conventions passées avec la Cellule d'Orientations Régionales pour la Protection des Eaux contre les

Pesticides (CORPEP), la convention triennale Phytosol conclue avec le CNRS pour l'élaboration d'une cartographie de la pollution des sols par les produits phytosanitaires, les travaux pour la réalisation d'une application WEB pour le calcul de la fourniture d'azote du sol, une étude sur la mise à jour du référentiel régional agronomique relatif au reliquat sortie d'hiver, des actions d'animation et d'accompagnement vers des systèmes agricoles économes et durables et le soutien à l'observatoire de l'environnement en Bretagne qui contribue à améliorer l'accès aux données sur l'eau et les milieux aquatiques.

AXE 2 - Mesurer l'évolution de la situation environnementale des milieux et faire appliquer des solutions collectives par l'action réglementaire : 691 602 € en AE et 655 575 € en CP

Ces crédits financent l'action réglementaire des directions départementales interministérielles (DDI) et les actions de l'Agence régionale de santé (ARS) visant à suivre et mesurer la qualité de l'eau dans différents milieux particulièrement sensibles aux pollutions.

Dans le cadre de la connaissance qualitative des milieux, ces crédits ont permis :

- le suivi de la qualité des eaux brutes des bassins versants en contentieux ;
- la surveillance des cyanobactéries dans les eaux douces ;
- la surveillance des zones de pêche à pied de loisirs ;
- la mise en service du nouveau site internet "pêche à pied responsable" ;
- l'actualisation du bilan « soif de santé » sur la qualité des eaux potables ;
- le lancement d'une étude sur l'identification des zones à risques confiée au centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA).

Sur le volet police de l'eau, ils sont utilisés pour :

- moderniser les outils de contrôles et les systèmes de bancarisation des données ;
- harmoniser les pratiques et communiquer vers les acteurs locaux et les citoyens (campagne de déclaration des flux d'azote, réseau des estuaires bretons, projet EQUINOXE relatif à la cartographie de la pollution par les nitrates, flyer pour faire connaître le nouveau programme nitrates, observatoire de l'eau du Morbihan...) ;
- financer des analyses pour alimenter des réseaux de surveillance et pour appuyer l'action de contrôle (détection de pollutions diffuses, ou accidentelles), et des projets innovants (dématérialisation et simplification des plans d'épandage).

Axe 3 - Améliorer l'évaluation des résultats, développer le retour d'expérience et amplifier la gestion prospective et le pilotage à long terme : 221 904 € en AE et 134 420 € en CP

Il s'agit notamment de contribuer à l'appel à projets du Plan régional santé environnement (PRSE) en participant au financement de sept projets :

- le projet ICARE, pour identifier et caractériser les aquifères tertiaires et quaternaires stratégiques de Bretagne afin de définir les zones de sauvegarde pour le futur (ZSF) ;
- l'action « Ici commence l'estuaire de la Rance : conscientisation de la population urbaine littorale et des usagers de l'estran aux risques sanitaires et pratiques de leurs pratiques », porté par Cœur émeraude, qui vise à prévenir les risques liés aux usages (baignade, pêche à pied, etc.) en amenant le grand public à se questionner sur leurs gestes du quotidien, en ville comme en bord de mer ;
- l'action « bars à eau », portée par l'association de consommateurs CLCV 29, vise à améliorer la connaissance du public sur la qualité de l'eau et les normes de qualité ;
- le développement des actions éducatives sur la ressource en eau, auprès des scolaires du Morbihan et du Finistère, de l'association Du flocon à la vague ;
- l'action « Belle-Ile-en-eau, n'en perdons pas une goutte » portée par le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) pour maîtriser les évolutions quantitatives et qualitatives des ressources en eau de Belle-Ile-en-Mer ;
- la lutte contre la leptospirose par le recensement des zones à risques, la diffusion de l'information et le piégeage de rongeurs mis en œuvre par la FREDON Bretagne ;

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits ont également financé les études engagées dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs, le réseau expérimental de réhabilitation des zones humides (RERZH) dans le Finistère et le lancement de l'étude « analyse de la répercussion des prélèvements sur la qualité des eaux superficielles, visions prospective sur les 10 prochaines années », confiée au bureau d'étude Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)

Axe 4 - Plan d'urgence nitrates : 21 585 € en CP

Le solde des travaux engagés sur le bassin versant de l'Horn a été versé.

Axe 5 - Mettre en oeuvre le plan de lutte contre les algues vertes : 4 137 669 € en AE et 6 010 278 € en CP

Le plan prévoit la mise en place de campagnes annuelles d'analyses de reliquats d'azote dans les parcelles des exploitants agricoles de l'ensemble des baies "algues vertes". Les dépenses couvrent la mise à jour des filets par l'agence de services et de paiements (ASP) et les contrôles, les prélèvements, les analyses, le suivi des parcelles de référence et l'interprétation des résultats.

Il comporte également la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques pour l'accompagnement des agriculteurs et d'aides aux investissements matériels, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Les crédits sont par ailleurs consacrés aux expérimentations agronomiques mutualisées entre les baies (projet DEMAIN pour l'analyse précise de l'évolution de la composition des cours d'eau, étude sur la mise en place d'un dispositif de paiement pour services environnementaux, projet de modélisation du développement des algues), aides directes aux exploitants agricoles pour faire évoluer leurs pratiques (chantiers collectifs de semis et dispositif de boucle vertueuse, animation et conseil agricole), au déploiement du plan de communication du plan algues vertes, à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de ce plan et à l'accélération des actions foncières publiques de conservation des zones humides et des espaces naturels littoraux, en lien avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

L'aide financière apportée en 2019 aux collectivités locales pour le ramassage des algues vertes est en augmentation (1,5 M€, soit +0,5M€) en raison des échouages importants en 2019, tout particulièrement pour la baie de Saint-Brieuc où le stock d'algues à l'automne 2018 a entraîné des échouages précoces et massifs dès le mois de mai.

Action 04**Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		47 322 897	47 322 897		25 399 366	25 399 366
Crédits de paiement		37 833 407	37 833 407		33 847 380	33 847 380

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2019 s'élève à 32 292 888 € sur l'action 04, avant déduction des 6 893 522 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		171 900		39 910
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		171 900		39 910
Titre 6 : Dépenses d'intervention	47 322 897	25 227 466	37 833 407	33 807 470
Transferts aux entreprises		-12 769		415 646
Transferts aux collectivités territoriales	47 322 897	24 340 344	37 833 407	31 273 920
Transferts aux autres collectivités		899 890		2 117 904
Total	47 322 897	25 399 366	37 833 407	33 847 380

Les dépenses de l'action 04, **avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB)** est la suivante :

Titre / Catégorie de la LOLf	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		171 900		39 910
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		171 900		39 910
Titre 6 : Dépenses d'intervention	47 322 897	32 120 988	37 833 407	33 807 470
Transferts aux entreprises				415 646
Transferts aux collectivités territoriales	47 322 897	31 220 988	37 833 407	31 273 920
Transferts aux autres collectivités		900 000		2 117 904
Total de l'action 04 Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	47 322 897	32 292 888	37 833 407	33 847 380

En ce qui concerne les crédits du noyau budgétaire, l'action a bénéficié d'un redéploiement de crédits sans emploi au sein du programme à hauteur de 138 021 € en CP. Le reliquat d'AE constaté en fin de gestion ne permettait pas d'engager les opérations en attente, ces crédits sont reportés sur 2020.

En ce qui concerne les crédits du fonds de concours destinés au financement du volet routes-fer-ports du PEI, le niveau de consommation est lié aux discussions en cours avec la collectivité territoriale de Corse pour la programmation des opérations en COREPA.

Les réalisations de l'année 2019 se répartissent comme suit :

Axe 1: Mettre à niveau les réseaux et équipements collectifs de base

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 16 239 450 € dont :

– 8 064 000 € dédiés à la sous-mesure eau brute pour l'amélioration et le rendement des réseaux d'eau brute du sud de la Plaine Orientale (693 000 €), le renforcement et la sécurisation du Feeder du Fium'orbo Tranche 1 à Lugo di Nazza (3 496 500 €), la construction de la nouvelle station de pompage de Peri en Plaine Orientale (2 268 000 €), l'amélioration des transferts de la plaine orientale Nord et de la plaine orientale Sud (Tr n° 1 Surpresseur de Tagliu Isolacciu, 1 260 000 €) et la retenue Collinaire de Sambucu (346 500 €),

– 1 945 450 € dédiés à la lutte contre les inondations pour le calibrage du réseau pluvial de la commune de Ghisonaccia, suite au schéma directeur (550 000 €) et le recalibrage du ruisseau Bertrand-Toga (1 395 450 €),

– 6 230 000 € dédiés à la sous-mesure NTIC pour le projet de montée en débit et d'opticalisation de sites stratégiques (1ère tranche) en Haute-Corse.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 5 842 775 € :

- eau brute : 1 551 957 €
- eau potable : 2 123 818 €
- lutte contre les inondations : 165 000 €
- NTIC : 2 002 000 €

Axe 2 : Renforcer les infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 8 320 000 €, dont :

- 6 300 000 € dédiés à la sous-mesure chemin de fer pour la maintenance ferroviaire de la gare de Bastia (2 940 000 €) et la sécurisation des tunnels par l'extension de la radio sol-train (3 360 000 €),
- 1 120 000 € dédiés au développement urbain et au logement social pour la démolition et le désamiantage de l'ancien collège de Montesoro,
- 900 000 € ont été consacrés à la maîtrise du foncier pour le fonctionnement du GIRTEC.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 23 968 757 € :

- routes : 14 443 958 €
- chemin de fer : 1 312 500 €
- ports de commerce: 631 282 €
- aéroports : 1 533 503 €
- développement urbain et le logement social : 4 456 383 €
- agriculture et le développement durable : 501 047 €
- maîtrise du foncier : 1 090 084 €

Axe 3 : Résorber le déficit en services collectifs

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 7 476 537 € répartis de la manière suivante :

- 45 345 € dédiés à la santé pour la création d'un cabinet multi sites à Piana,
- 4 831 192 € dédiés à la culture pour les travaux d'urgence et de mise en sécurité du château de la Punta (770 000 €), l'aménagement du parking bus et des abords du musée archéologique de Mariana Prince Rainier III de Monaco (314 960 €), la construction d'une école des arts pour la communauté de communes Fium'Orbu Castellu (2 586 780 €) et la mise en valeur du fortin de Girolata (1 159 452 €),
- 2 600 000 € pour les aides aux TPE et PME.

Les mandatements de l'année pour cet axe ont atteint la somme de 3 995 937 € dont :

- enseignement supérieur : 749 440 €
- enseignement secondaire : 1 758 293 €
- culture et le patrimoine : 1 488 204 €

Axe 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le montant de 256 900 € a été engagé pour la réalisation d'une étude sur l'évolution statutaire des chambres de commerce et des chambres des métiers et de l'artisanat de Corse (85 000 €), la mise en place du PTIC (169 500 €) et l'archivage du logiciel Presage (2 400 €). Un paiement a été réalisé à hauteur de 39 910 €.

Action 06

Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement		1 594 345	1 594 345		1 546 515	1 546 515

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		757 468		1 468 602
Subventions pour charges de service public		757 468		1 468 602
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-757 468	1 594 345	77 913
Transferts aux entreprises			900 000	
Transferts aux collectivités territoriales			200 000	
Transferts aux autres collectivités		-757 468	494 345	77 913
Total			1 594 345	1 546 515

Les derniers engagements ont été effectués en 2018, les mouvements de 2019 correspondent alors à des écritures correctives relatives à des changements d'imputation, qui sont sans conséquence sur les consommations.

Axe 1 : Amélioration de la gestion de la ressource en eau : 521 794 € en CP

Les crédits sont utilisés pour réduire de moitié les restes à payer sur cet axe d'intervention prioritaire de l'action Marais poitevin : la restauration des écluses de Comporté, la Tiffardière et la Roussille, la restauration du barrage du Braud et la réfection d'ouvrages hydrauliques participant par ailleurs à la prévention des inondations.

Axe 2 : Agriculture : 529 200 € en CP

Les crédits sont mobilisés pour le paiement des mesures agro-environnementales.

Axe 3 : Natura 2000 et biodiversité : 417 608 € en CP

Les crédits sont sanctuarisés pour le financement des opérations relevant de cet axe, notamment pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité portées par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. L'observatoire du patrimoine naturel initié par le Parc, ainsi que les Plans d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés (PARMM) et des Marais Occidentaux (PARMO), qui poursuivent l'objectif de reconquête de prairies humides, sont

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

financés. Le PITE accompagne également les contrats de marais, outils phares de l'EPMP, qui visent à contractualiser avec les associations syndicales de marais des mesures vertueuses de gestion des niveaux d'eau.

Axe 4 : Tourisme et opération Grand Site : 77 913 € en CP

Les crédits ont permis de solder les travaux de réfection de la passerelle de la Sèvre au carrefour hydraulique de Bazoin.

Action 08**Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 987 120	1 987 120		2 235 521	2 235 521
Crédits de paiement		1 981 490	1 981 490		2 303 511	2 303 511

Observation :

Le montant des autorisations d'engagement consommées en 2019 s'élève à 2 431 672 € sur l'action 08, avant déduction des 196 152 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	997 074	1 128 751	996 097	1 330 842
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	997 074	916 853	996 097	914 859
Subventions pour charges de service public		211 898		415 982
Titre 5 : Dépenses d'investissement		15 376		15 376
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		15 376		15 376
Titre 6 : Dépenses d'intervention	990 046	1 091 394	985 393	957 293
Transferts aux ménages	510 649		506 466	
Transferts aux entreprises	39 917	640 087	39 877	581 270
Transferts aux collectivités territoriales		28 271		25 000
Transferts aux autres collectivités	439 480	423 035	439 050	351 023
Total	1 987 120	2 235 521	1 981 490	2 303 511

Les dépenses de l'action 08, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) est la suivante :

Titre / Catégorie de la LOLf	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	997 074	1 324 903	996 097	1 330 842
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	997 074	923 419	996 097	914 859
Subventions pour charges de service public		401 484		415 982
Titre 5 : Dépenses d'investissement		15 376		15 376

Titre / Catégorie de la LOLf	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		15 376		15 376
Titre 6 : Dépenses d'intervention	990 046	1 091 394	985 393	957 293
Transferts aux ménages	510 649		506 466	
Transferts aux entreprises	39 917	640 087	39 877	581 270
Transferts aux collectivités territoriales		28 271		25 000
Transferts aux autres collectivités	439 480	423 035	439 050	351 023
Total de l'action 08 Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe	1 987 120	2 431 672	1 981 490	2 303 511

Axe 1 - Élaborer localement une stratégie de développement durable : 1 302 110 € en AE et 1 114 386 € en CP

Les crédits mobilisés sur cet axe ont été consacrés à :

- l'action 4 dédiée à la poursuite de la mesure de la chlordécone dans les sols agricoles. Il s'agit de répondre à une attente forte de la population en complétant la cartographie de la pollution des sols. Accessibles en ligne, les cartes à la parcelle permettent, selon le niveau de contamination du sol ou de son risque de contamination par la chlordécone (parcelles issues de cultures bananières), d'appliquer des recommandations, pour les agriculteurs et les éleveurs mais aussi pour les particuliers, sur les types de productions possibles sans risque. Afin d'accélérer cette cartographie, un plan d'analyses renforcé a été mis en place en 2019 dans les deux territoires. Les crédits financent l'intervention d'un prestataire privé pour réaliser des analyses de sol en Guadeloupe, les frais d'analyse en laboratoire, ainsi que du matériel. En Martinique, le bureau de recherche géologique et minière (BRGM), a été missionné pour réaliser 400 analyses supplémentaires auprès des agriculteurs et des éleveurs,

- l'action 5 dédiée à la communication. En Guadeloupe, le marché passé avec l'agence de communication a été renouvelé, l'entretien des bouées de balisage de la zone totale d'interdiction de la pêche poursuivi, et une convention a été passée avec le rectorat pour accompagner la sensibilisation du jeune public. En Martinique, la deuxième série documentaire sur la chlordécone a été soldée, et un appui a été apporté au Parc naturel régional pour la mise en place d'une « block-chain chlordécone » destinée à améliorer la traçabilité des produits locaux,

- l'action 6 dédiée à l'accompagnement des auto-consommateurs, dans le cadre du programme JaFa (jardins familiaux). Les moyens consacrés au programme des jardins familiaux (JaFa), renforcés en 2018, ont été maintenus au même niveau en 2019. Les agences régionales de santé (ARS) ont ainsi pu poursuivre les actions engagées sur un plan quantitatif et les renforcer d'un point de vue qualitatif : relance du projet de maison JaFa, lancement du programme TITIRI à destination des auto-consommateurs de produits de la pêche en Guadeloupe ; vaste campagne sur « les bons gestes pour bien manger local », pièce de théâtre interactive suivie de débats en Martinique. Dans le prolongement, les ARS ont également mené des actions de sensibilisation des personnes sensibles, femmes enceintes, jeunes en âge de procréer et jeunes enfants : lancement d'un programme de protection des générations futures (sensibilisation des femmes en âge de procréer) en Martinique, préparation d'un programme équivalent en Guadeloupe, mise en place d'un dispositif d'éducation en milieu scolaire en lien avec les rectorats et les préfetures.

Axe 2 - Favoriser une approche de prévention du risque sanitaire et de protection des populations : 555 731 € en AE et 659 779 € en CP

Les crédits ont permis de poursuivre la surveillance renforcée des denrées alimentaires consommées et mises sur le marché en Martinique et en Guadeloupe (action 7 du plan), afin de limiter l'exposition des populations. L'objectif visé d'une augmentation des contrôles de 30 % a été dépassé. Les contrôles assurés par les DAAF, qui avaient été accentués en 2018, ont été à nouveau renforcés en 2019 :

- concernant la filière végétale, le nombre de prélèvements des plans de surveillance et de contrôle (PSPC), augmenté de 38 % en 2018, a été renforcé de 46 % en 2019 ;
- concernant les animaux de boucherie, pour lesquels les prélèvements avaient été augmentés de 68 % en 2018, l'effort a été maintenu en 2019. De plus, des contrôles de traçabilité en boucherie ont été instaurés en 2019 afin de détecter des éventuels abattages clandestins sans relever de non-conformité.
- concernant les produits de la pêche, le nombre de prélèvements des PSPC a été renforcé de 52 % en 2018, et à nouveau de 49 % en 2019.

Les produits issus de circuits informels ont notamment été ciblés.

Les DIECCTE ont également accentué les contrôles des fruits et légumes mis sur le marché. Le nombre de visites, qui avait augmenté de 45 % en 2018, a ainsi été renforcé de 72 % en 2019. Le nombre de prélèvements, qui avait augmenté, de 170 % en 2018, a encore été accru de 40 % en 2019. Les contrôles des circuits informels ont également été renforcés pour prendre en compte les spécificités de consommation locales dans la gestion du risque lié à l'exposition à la chlordécone : leur nombre a ainsi augmenté de 340 % entre 2017 et 2019.

Axe 3 - Poursuivre les actions de recherche : 243 744 € en AE et 211 529 € en CP

S'agissant de l'animation scientifique (action 15 du plan), les crédits ont financé un appel à projets sur la remédiation des sols pollués. Lancé par les préfetures de Guadeloupe et de Martinique, cet appel à projets vise à accompagner la mise au point de méthodes et procédés permettant la dégradation accélérée, dans les conditions réelles, de la chlordécone présente dans les eaux et dans les sols contaminés. Sur les 12 projets déposés, 5 projets ont été retenus dans des champs de recherche diversifiés : biologie moléculaire, microbienne, végétale et/ou marine.

Axe 4 - Répondre aux enjeux socio-économiques : 330 087 € en AE et 317 817 € en CP

Les crédits consacrés à cet axe concernent les actions 20 et 21 du plan chlordécone, relatives à l'accompagnement des agriculteurs. En Guadeloupe, ils ont financé le plan de décontamination à destination des élevages mis en œuvre par l'institut de l'élevage créé en 2018, et la mise en œuvre d'une charte de qualité sur les produits maraîchers avec l'interprofession IGUAFHLOR. En Martinique, le groupement de défense sanitaire (GDS) a été financé pour déployer un plan d'accompagnement des producteurs de bovins impactés par la modification des mesures de gestion des LMR.

Action 09

Plan littoral 21

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		3 974 240	3 974 240		3 855 013	3 855 013
Crédits de paiement		2 476 863	2 476 863		2 264 535	2 264 535

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		144 970		134 950
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		144 970		134 950
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 974 240	3 710 043	2 476 863	2 129 586
Transferts aux entreprises	1 719 773	1 038 750	1 200 000	831 000
Transferts aux collectivités territoriales	2 254 467	2 057 704	1 276 863	917 657
Transferts aux autres collectivités		613 589		380 928
Total	3 974 240	3 855 013	2 476 863	2 264 535

Axe 1 - Pour une vitrine française de la résilience écologique : 980 000 € en AE et 329 000 € en CP

Les crédits ont été consacrés à la poursuite des études pour le repli stratégique de la colonie de vacances de Vic-la-Gardiole porté par le conseil départemental de l'Hérault, à une étude stratégique sur les effets du changement climatique et les possibilités techniques existantes pour les atténuer, à la première tranche de l'aménagement d'un axe réservé aux piétons et aux cyclistes entre les ports de Valras et de Sérignan, à une étude conduite par l'INRA sur la sélection de plantes dont les besoins en eau sont réduits et à la rénovation de la maison de site du site naturel protégé des Orpellières.

Axe 2 - Pour une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire : 2 151 588 € en AE et 1 806 795 € en CP

Une action pour la pêche chalutière occitane et l'acquisition de connaissances sur l'octopus vulgaris contribuent à l'évolution de la filière halieutique par la modification des pratiques de pêche.

Cinq projets ont par ailleurs été soutenus dans le cadre des appels à projets portés par la mission littoral : un élevage d'holothuries, des lagunes pour la culture des algues, la digitalisation des processus métiers dans le transport maritime, un opérateur de services liés à l'écomobilité nautique et un projet de barge multiservices dans le port de Sète.

Les crédits participent également à l'équipement des clubs de voile pour une montée en gamme qui favorisera le tourisme, au financement d'une structure de référence spécialisée dans la technologie des bateaux à foils, au projet d'éradication de la bulle de Fleury afin de remettre en valeur la frange côtière, à une étude sur le projet d'extension du Seaquarium du Grau-du-Roi, à la promotion de l'oeunotourisme dans le parc naturel régional du Haut-Languedoc. Ils apportent un soutien en ingénierie pour le développement touristique (étude sur la valorisation de l'offre culturelle, création d'un road-book et édition d'une carte pour la découverte de la Camargue, étude pour un service de transport de bagages dans l'arrière-pays).

Axe 3 - Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion républicaine : 723 425 € en AE et 128 740 € en CP

Les actions de remise en état et de valorisation des phares sont poursuivies avec le projet du phare de Cap Béar dans les Pyrénées orientales. Des financements ont été apportés au projet de requalification de la station de Narbonne, à l'opération de valorisation éco-touristique du domaine du Grand Castelou situé dans le parc naturel régional de la Narbonnaise et à la réhabilitation du fort du Peccais dans le cadre de l'opération grand site de la Camargue gardoise.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	0	0	2 721 485	4 038 941
Subventions pour charges de service public	0	0	0	499 200
Transferts	0	0	2 721 485	3 539 741
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	0	0	1 159 452	152 100
Transferts	0	0	1 159 452	152 100
Etablissement public du Marais poitevin (P113)	0	494 000	0	969 402
Subventions pour charges de service public	0	0	12 500	224 435
Transferts	0	494 000	-12 500	744 968
Universités et assimilés (P150)	0	0	99 890	839 440
Transferts	0	0	99 890	839 440
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	0	0	227 694	134 862
Subventions pour charges de service public	0	0	27 694	19 862
Transferts	0	0	200 000	115 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	0	0	14 740	14 606
Subventions pour charges de service public	0	0	14 740	14 606
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	0	0	188 750	161 000
Transferts	0	0	188 750	161 000
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	0	0	111 697	70 952
Subventions pour charges de service public	0	0	-3 586	1 677
Transferts	0	0	115 282	69 275
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	0	0	30 000	27 878
Transferts	0	0	30 000	27 878
ARS - Agences régionales de santé (P124)	280 000	280 000	950 000	984 000
Subventions pour charges de service public	280 000	280 000	600 000	594 000
Transferts	0	0	350 000	390 000
Total	280 000	774 000	5 503 708	7 393 182
Total des subventions pour charges de service public	280 000	280 000	651 349	1 353 780
Total des transferts	0	494 000	4 852 360	6 039 401

Les principaux opérateurs financés dans le cadre du programme en 2019 sont les agences de services et de paiement (ASP) pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques des actions 02 – eau et agriculture en Bretagne (3,5 M€) et 06 – plan gouvernemental pour le Marais poitevin (499 k€), les agences régionales de santé (ARS) au titre des mesures de l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne (250 k€) et de l'action 08 – plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe (734 k€), l'établissement public du Marais poitevin (EPMP) pour sa participation à l'action 06 – plan gouvernemental pour le Marais poitevin (969 k€) et l'université de Corse pour les investissements réalisés dans le cadre de l'action 04 – PEI Corse (750 k€).